

**Troisième séance Discussion du Rapport du Directeur Général Mardi 28 Avril :
Le résumé de l'intervention par les procès verbalistes Se trouve du Par. 24.1 au
Par. 24.5 des Compte Rendus Analytiques : pp. 82 - 84**

(TEXTE INTEGRAL DE L'INTERVENTION)

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me passer la parole.

Malgré le temps limité qui m'est imparti, je ne saurais omettre de remercier et féliciter le Secrétariat et le Directeur Général pour la bonne qualité des documents de rapport d'activités qui sont soumis aux membres de notre Conseil. Non seulement les informations qui nous sont soumises sont nombreuses mais encore elles semblent bien marquées par le souci de transparence souvent réclamé par de nombreux membres du Conseil ces derniers temps. Pour ma part, j'ai particulièrement apprécié le tableau de bord de l'exécution du programme en 1996 - 199T (28 C / 5 approuvé), document 154EX : 4, Partie III, qui permet de voir comment, ligne par ligne, le budget a été exécuté. C'est ainsi qu'on peut constater des dépassements budgétaires sur certaines lignes exécutées à 152 voire même 153%, notamment en matière de dépenses de personnels. Il nous est expliqué au paragraphe 73 de la 2^e partie du document 154EX /4 que le dépassement en matière de programme de participation, chiffré à 6.910 052 dollars, a été financé principalement " grâce à l'application des mesures d'économie et d'austérité rigoureuses - limitation des missions du personnel et économie sur d'autres modalités d'action : réunions, séminaires, études, publications " : je ne peux que m'en réjouir, s'agissant d'un programme pour lequel, à la demande de nombreux Etats membres, la Conférence Générale vient de demander au Directeur Général d'envisager des augmentations substantielles de crédit dans le cadre de la préparation du 30 5 /5.

Je voudrais à présent dire un mot sur quelques sujets en particulier et, pour commencer, sur la préparation des deux conférences mondiales de la fin du siècle : la Conférence mondiale sur la Science (CMS) et la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Je note que pour ces deux conférences, il est retenu le principe de proposer à l'adoption deux types de documents : Une Déclaration et un Plan d'action, le plan d'action de la Conférence mondiale sur la science étant plutôt appelé " Stratégie d'Action ", sans doute pour les besoins de le distinguer de l'autre . A ce sujet je voudrais simplement me demander s'il n'était pas pensable d réserver la primeur de ces documents au Conseil Exécutif, non pas pour être discutés avant les

conférences, mais pour être simplement connus, dans leurs ébauches ? Au lieu de cela, il est simplement écrit, dans le 154EX/9, que " la Déclaration et la Stratégie sont toutes deux en cours d'élaboration et seront peaufinées au cours de la phase préparatoire de la CMS avant d'être examinées et approuvées lors de la Conférence proprement dite ". Pour cette conférence qui se tient du 26 Juin au 1er Juillet 1999, la session du Conseil Exécutif du Printemps 1999 devrait pouvoir avoir la possibilité de prendre connaissance de ces documents.

Par contre, pour la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui se tient à Paris du 5 au 9 Octobre 1998, il me semble que c'est la session actuelle du Conseil Exécutif qui aurait pu prendre note du Projet de Déclaration et du Plan d'Action. Et là, le document 154EX / 7 paragraphe 15 nous dit simplement que " le Secrétariat prévoit de faire parvenir avant le 15 Mai le projet de déclaration et de plan d'action à tous les Etats membres et à tous les participants à la Conférence, de manière à ce que le texte puisse être finalisé entre le mois de Mai et le mois de Septembre 1998 ". Je regrette personnellement cet état des choses.

Par contre, je me réjouis d'une idée formulée en ce qui concerne la conception de ces deux conférences mondiales, l'idée selon laquelle ni l'une ni l'autre ne sont des événements uniques mais plutôt des processus, dans la mesure où leur préparation aura été un long moment de sensibilisation et surtout que le suivi de la mise en œuvre des plans d'action qui seront retenus devra continuer à occuper l'esprit et le temps des divers protagonistes de ces rencontres.(cf. 154 EX : 7, paragraphe 14 et 154EX / 9, paragraphes 15, 16, 17). Avant de terminer sur cette question, je voudrais signaler ce qui me semble une omission, à savoir l'absence de projet de décision à la fin du document concernant la conférence mondiale sur la science. Le Conseil Exécutif devrait prendre note du contenu du 154 EX/9 comme il le lui est proposé au bas du 154EX/7.

Permettez-moi de dire un mot à présent, sur la Commission Mondiale d'Ethique des Connaissances scientifiques et des technologies. Ce projet dont il nous est soumis une proposition de statuts pour approbation continue de m'apparaître comme plus consistant et plus défendable que celui de l'élaboration d'une " Ethique universelle ". J'ai cependant noté en ce qui concerne les dispositions définissant les conditions et critères de désignation des membres de la commission mondiale d'éthique des

connaissances scientifiques et des technologies, quelque chose comme un petit flottement : le paragraphe 1 du projet des statuts stipule que le Directeur Général nomme les membres de la commission, sur proposition des commissions nationales des Etats membres. Et pourtant ils ne sont pas des représentants des Etats. Ils siègent à titre personnel. Je pense qu'en dehors de la préoccupation d'assurer la représentation des régions géographiques de l'Unesco au sein de cette commission, il n'y a pas lieu de retenir une quelconque considération qui tendrait à donner une coloration politique à une commission d'éthique.

Je me réjouis par ailleurs de l'annonce de la reprise du programme des rencontres philosophiques de l'Unesco. Et même si l'élaboration d'une éthique universelle sous l'égide de l'Unesco n'est pas abandonnée, puisque la rencontre de Naples en décembre dernier a décidé de l'organisation de rencontres régionales pour continuer l'examen approfondi de la question, je continue d'avoir de sérieuses réserves à ce sujet.

Je vais revenir rapidement sur le programme de participation pour dire ceci : La Conférence Générale, dans sa 29^e session a bien fait de décider de faire regrouper sous un même chapitre budgétaire, le montant total alloué au programme de participation et de l'aide d'Urgence, au lieu d'être distribué dans le cadre des divers grands programmes et activités. Cependant, les paiements sont toujours engagés par les secteurs du programme (sauf en ce qui concerne l'aide d'urgence qui relève de l'unité de coordination). Je crois qu'il y a une amélioration à proposer encore ici et qui parachève l'action de simplification et de rationalisation commencée.

Encore un mot sur le programme de participation. Les demandes de contributions ont été synthétisées dans deux documents : le 154EX/32 et le 154/EX 32 Addendum. Selon le premier addendum établi le 19 Mars 1998, 741 demandes ont été reçues et 115 approuvées, correspondant à une demande globale de 16.565.853 dollars et une approbation de 2.217.000 dollars. Quant au 27^e document, l'addendum établi le 20 Avril 1998, il indique seulement, dans sa récapitulation, le nombre de demandes approuvées et omet de signaler le nombre total final de demandes reçues. Le nombre de demandes approuvées passe donc de 115 sur 741 à 505 sur x..., pour un montant total approuvé de 10.497. 694. A partir de là je ne comprends pas qu'il soit porté sur le tableau VII qu'il y a 100% de montants approuvés. Le pourcentage des

montants approuvés devait être établi par rapport aux montants demandés et correspondant aux requêtes reçues.

Mon vrai problème est de savoir si, avec les 10 millions de dollars approuvés sur les 24.830.000 inscrits au budget ; il y a lieu d'attendre une autre vague d'attributions et d'approbation ?

Pour terminer je voudrais dire ma satisfaction de voir que la conférence générale a suivi le Conseil Exécutif dans sa proposition de doter le département Priorité Afrique d'un budget pour activités propres ; en effet, en 97-98 ce département n'avait reçu que la dotation correspondant à la rémunération des personnels. Le programme et le budget approuvés pour 1998-1999 le créditent d'une dotation de 519 300 dollars au titre de ses activités. Je suis persuadé que les prochains rapports d'activités du Directeur Général feront connaître la nature des projets auxquels ce département Priorité Afrique aura décidé d'affecter la dotation reçue.

Je vous remercie Monsieur le Président.